

PROCES VERBAL

Commission paritaire de la CCNMF Sous-commission de dérogation

Date 15/06/2007

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	15 juin 2007
Président	Jean-Jacques AMORFINI

Présents	Pierre REPELLINI, Jean-Luc GRIPOND, Jean-Pierre LOUVEL.
Excusés	
Assistent	Vincent PONSOT, Arnaud ROUGER.

- **Demande dérogation de l'AS NANCY LORRAINE – Adailton DA SILVA SANTOS**

La sous-commission,

lecture faite de la demande de l'ASNL visant à prolonger jusqu'au 30 juin 2008 la dérogation accordée lors de sa réunion du 15 décembre 2005,

décide de répondre favorablement à la demande du club.

- **Demande dérogation du Dijon FCO pour Jonathan FAMERY**

La sous-commission,

connaissance prise du dossier du Dijon FCO concernant la signature d'un contrat de joueur professionnel pour monsieur Jonathan FAMERY qui atteindra 20 ans en janvier 2008,

considérant la situation du club au regard de l'article 108 de la Charte du football professionnel,

dit, agissant dans le cadre des dispositions de l'article 71 de la Charte du Football Professionnel, que les éléments présentés autorisent le Dijon FCO à proposer à l'homologation un contrat professionnel pour monsieur Jonathan FAMERY.